SITPI
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Budget principal et budget annexe

PRESENTÉ LORS DU
COMITÉ SYNDICAL
DU 20 FEVRIER 2025

Table des matières

Table des matières

Préambule 3
Introduction 4
Contexte général : un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités 4
Le contexte économique national 4
Le contexte économique local 5
La situation budgétaire du SITPI 6
Fonctionnement 6
Investissement 7
Etat de la dette 7
Budget annexe « prestations de service » 8
La situation organisationnelle du SITPI 10
Situation et orientations budgétaires du SITPI 11
Feuille de route 2022-2026 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement 11
Recettes de fonctionnement 12
Dépenses de fonctionnement 13
Synthèse de la section de fonctionnement 14
Section d'investissement 15
Orientations du budget annexe 16
Engagements pluriannuels 17
Échéancier 17
Prospective du budget principal 17

Préambule

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire » (DOB), qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire « (ROB).

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif. Ainsi, depuis le passage à la nomenclature comptable M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la durée effective du travail dans la collectivité

Ce rapport doit être adopté dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat. Il permet ainsi d'informer les représentants des villes siégeant au Comité Syndical quant aux évolutions conjoncturelles et structurelles impactant les capacités de financement de l'établissement.

Introduction

Au-delà de l'aspect réglementaire, le DOB, première étape du cycle annuel de décision budgétaire, constitue un moment privilégié dans la vie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI, de débattre des orientations budgétaires et des projets structurants pour les villes dont il est l'émanation.

L'année 2024 a été marquée par la finalisation du processus d'adhésion au SITPI de cinq communes : Claix et Seyssinet-Pariset en janvier, Varces-Allières-et-Risset, Vif et St-Martin-d'Uriage en juillet.

L'année 2024 a donc été la première année d'un nouveau cycle de développement du SITPI.

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 prend en compte ces éléments d'organisation, tout en suivant les trois orientations structurantes exprimées par les élus : la consolidation et le développement de l'écosystème du SITPI, la volonté de concilier solidarité avec performances économique et technique et le maintien d'un outil pertinent permettant appui stratégique en matière de systèmes d'information, diffusion des connaissances et innovation au bénéfice de ses villes.

1. Contexte général : un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

a. Le contexte économique national

Le Projet de Loi de Finances 2025, voté début février 2025, affiche une prévision de croissance de 0,9%. Il fixe un objectif de déficit public de 5,4% du PIB en 2025, contre les 6,1% enregistrés en 2024.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2025 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Ainsi pour les particuliers, parmi d'autres mesures, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation, à hauteur de 1,8%. Une "contribution différentielle" sur les hauts revenus sera demandée aux ménages les plus aisés. Le malus sur l'achat de voitures thermiques est renforcé. Le taux de TVA sur la fourniture et la pose des chaudières à gaz passe à 20%. La taxe sur les billets d'avion augmente.

Pour les fonctionnaires, le nombre de jours de carence a été maintenu à un en cas d'arrêt maladie, mais le taux d'indemnisation de ces arrêts maladie a été réduit à 90 % au lieu de 100 %, sauf en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Pour les entreprises, une "contribution exceptionnelle" sur les bénéfices est mise en place pour les grandes entreprises. - environ 400 - qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à un milliard d'euros. Le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) passe de 0,3 à 0,4%

Les régions auront la possibilité de prélever sur les entreprises un "versement destiné au financement des services de mobilité" (dit "versement mobilité") dans la limite de 0,15% des salaires.

Côté dépenses, le PLF 2025 impose plusieurs baisses dans les budgets de certains ministères, notamment ceux de l'Aide publique au développement, de la Culture, de l'Ecologie, de l'Agriculture ou de l'Enseignement supérieur.

L'effort financier demandé aux collectivités locales a été fixé à environ 2,2 milliards d'euros.

b. Le contexte économique local

Fin décembre 2024, les recettes réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** sur un an (+2,4 %, soit +5 Md€), notamment en raison de la progression des recettes fiscales (+1,3 %, soit +1,9 Md€).

Les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités **augmentent** (+4,8 %, soit +9,1 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,5 %), des achats et charges externes (+9,4 %), des subventions (+1,8 %) et des charges financières (+17,6 %).

Les **dépenses d'investissement** augmentent de +6,8 % toutes strates de collectivités confondues, et de +9,4 % pour le bloc communal.

L'épargne brute (ou capacité d'auto-financement – CAF brute), qui **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes, s'élève pour l**es collectivités locales à près de 21 Md€ à fin décembre 2024**, en diminution par rapport à celle constatée à fin décembre 2023 (25 Md€ soit -16,1 %). Mais si l'épargne brute diminue pour toutes les strates de collectivités par rapport à fin décembre 2023, elle progresse pour le bloc communal par rapport à 2022 (+4,4 % pour les communes).

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	8 048	8 887	8 399		10,4%	-5,5%
GFP	4 955	5 685	5 486		14,7%	-3,5%
Départements	11 605	6 306	3 200		-45,7%	-49,3%
Régions	4 671	4 121	3 880		-11,8%	-5,9%
Total	**29 280**	**24 999**	**20 965**		**-14,6%**	**-16,1%**

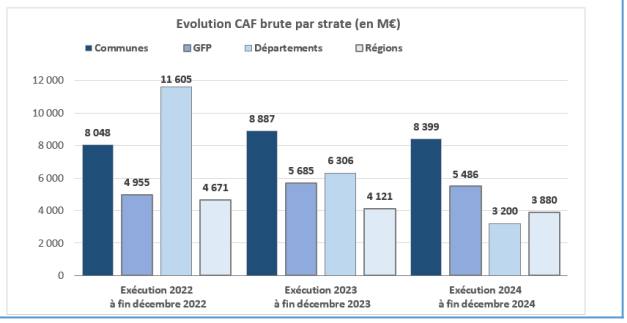

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	2 264	2 949	2 427		30,3%	-17,7%
GFP	2 674	3 392	3 101		26,9%	-8,6%
Départements	8 426	3 107	147		-63,1%	-95,3%
Régions	2 643	1 917	1 477		-27,5%	-23,0%
Total	**16 007**	**11 364**	**7 152**		**-29,0%**	**-37,1%**

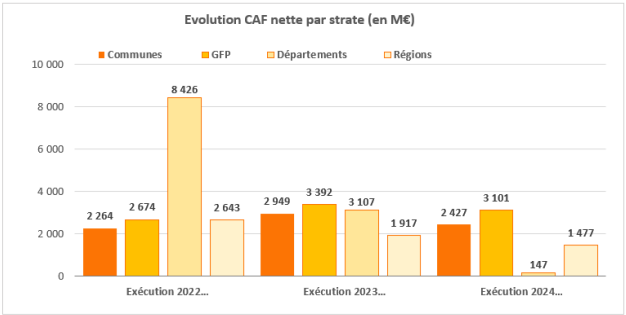

L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes. **L'épargne nette 2024 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à 7,2 Md€ fin décembre 2024.** Elle est inférieure à celle constatée fin décembre 2023 (11,4 Md€, soit -37,1 %). Néanmoins pour le bloc communal, elle baisse par rapport à fin décembre 2023 mais reste supérieure à celle constatée fin décembre 2022 (+7,2% pour les communes).

La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor, déduction faite des concours financiers à court terme.

La trésorerie nette des collectivités s'élève à près de 43,8 Md€ fin décembre 2024, soit un niveau inférieur à celui de fin décembre 2023 et 2022 pour toutes les strates. Elle est en diminution de -7,5 % pour les communes et de -7,4 % pour le bloc communal.

Trésorerie nette en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	29 970	29 047	26 869		-3,1%	-7,5%
GFP	11 454	11 341	10 528		-1,0%	-7,2%
Départements	11 872	8 445	6 103		-28,9%	-27,7%
Régions	1 626	853	283		-47,5%	-66,8%
Total	**54 923**	**49 686**	**43 782**		**-9,5%**	**-11,9%**

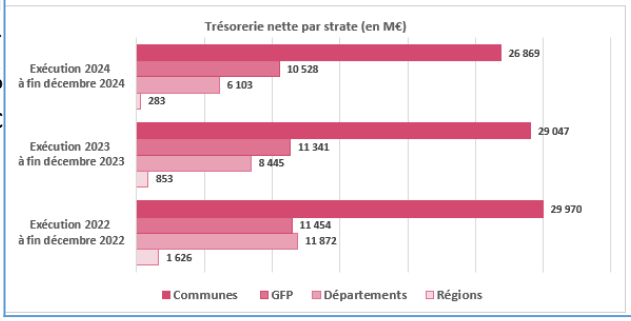

.

c. La situation budgétaire du SITPI

Fonctionnement

Les prévisions relatives aux résultats de l'année 2024 laissent apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel à hauteur de – 55 244 €, portant le résultat de fonctionnement cumulé prévisionnel à hauteur de + 8 015 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prév. 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	421 195	461 231	452 312
012	CHARGES DE PERSONNEL	801 000	870 500	868 333
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 000	57 152	57 151
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 276 195**	**1 388 883**	**1 377 796**
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 600	153 600	146 881
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**153 600**	**153 600**	**146 881**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**1 429 795**	**1 542 483**	**1 524 677**

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prév. 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	2 029
70	PRODUITS DES SERVICES	27 000	27 000	27 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 221 536	1 332 124	1 332 120
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	118 000	120 100	108 284
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**1 366 536**	**1 479 224**	**1 469 433**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-63 259	-63 259	-55 244
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	63 259	63 259	63 259
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		0	0	8 015

EPARGNE DE GESTION = EPARGNE BRUTE = EPARGNE NETTE		-55 244
TAUX D'EPARGNE BRUTE		-4%

Ces résultats étaient attendus, dans la mesure où l'exercice 2024 reflète une augmentation des dépenses de fonctionnement liées à l'intégration technique de trois nouvelles communes alors que les recettes associées ne sont que partielles avec la prise en compte de leur adhésion en milieu d'année. Cette arrivée des trois nouvelles communes adhérentes avaient fait l'objet de la décision modificative n°1 sur ce budget.

Investissement

Les résultats de l'année 2024 montrent des dépenses essentiellement liées à au démarrage des communes entrantes (acquisition de licences et prestations de démarrage).

Le résultat prévisionnel d'investissement de 2024 se porterait à 20 349 € pour un résultat d'investissement cumulé prévisionnel de 338 320 €.

Le montant des restes à réaliser s'élève à 115 271 €.

Une opération de régularisation des comptes consécutive au départ de Saint-Martin d'Hères, portant sur 201 771 € en dépense et en recette (chapitre 041), n'a pas été exécutée, car il s'agissait d'une opération non budgétaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prév. 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 419	115 419	114 627
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	293 059	255 059	12 411
Total des dépenses réelles d'investissement		**370 478**	**370 478**	**127 037**
041	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	201 771	201 771	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**201 771**	**201 771**	**0**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**572 249**	**572 249**	**127 037**

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prév. 2024
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	505	505	505
Total des recettes réelles d'investissement		**505**	**505**	**505**
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 600	153 600	146 881
041	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	201 771	201 771	0
Total des recettes d'ordre d'investissement		**355 371**	**355 371**	**146 881**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**355 876**	**355 876**	**147 386**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-216 373	-216 373	20 349
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	317 971	317 971	317 971
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		101 598	101 598	338 320
RESTES A REALISER				115 271
Dépenses réelles corrigées (avec RAR)			*370 478*	*242 308*
Taux de réalisation après corrections				*65%*

Afin de rendre plus lisible la section d'investissement, et en particulier le report de l'excédent d'investissement de l'année dernière, celle-ci avait été votée en suréquilibre positif, conformément à l'article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le taux prévisionnel de réalisation, estimé à 67% en raison du report des premières dépenses liées au projet immobilier, est en très nette progression par rapport aux années précédentes, du fait de ce vote en sur-équilibre, ce qui constitue une étape remarquable vers plus de lisibilité.

Etat de la dette

Le dernier emprunt contracté par le SITPI a été remboursé en 2011, et depuis le SITPI ne fait plus appel à l'emprunt. Il ne supporte donc aucune dette.

En synthèse, l'exécution du budget principal 2024 du SITPI se caractérise par des dépenses de fonctionnement et d'investissement en hausse par rapport au budget primitif, lequel ne prenait pas en compte l'arrivée de nouvelles communes. Pour rappel, la non prise en compte de l'arrivée des nouvelles communes résultait d'un choix fait par le Comité Syndical dans l'attente de l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre.

Budget annexe « prestations de service »

Le budget annexe se réduit désormais à certaines conventions de coopération (St-Martin-d'Hères pour le réseau des bibliothèques), de prestations de services (SIM Jean Wiener). La convention avec Meylan s'est terminée fin 2024.

Néanmoins, ce budget a présenté un excédent en fin d'exercice qui lui a permis de subventionner le budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prévisionnel 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 899	52 261	22 256
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 000	11 000	11 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 000	108 818	108 818
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3 820	3 181
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**175 899**	**175 899**	**145 254**
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		**BP 2024**	**BP + DM 2024**	**CA prévisionnel 2024**
70	PRODUITS DES SERVICES	102 925	102 925	80 143
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**102 925**	**102 925**	**80 143**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE				-65 111
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	72 973	72 973	72 973
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE				7 862

EPARGNE DE GESTION = EPARGNE BRUTE = EPARGNE NETTE		-65 111
TAUX D'EPARGNE BRUTE		-81%

Le taux d'épargne brut, qui apparait fortement négatif, s'explique par le transfert, sous forme de subvention exceptionnelle, des excédents précédents du budget annexe vers le budget principal.

Aucun investissement n'a été réalisé sur le budget annexe cette année, Et en l'absence d'investissement, l'excédent d'investissement sera intégralement reporté d'une année sur l'autre.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prévisionnel 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0
41	DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0**	**0**	**0**
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		**BP 2024**	**BP + DM 2024**	**CA prévisionnel 2024**
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0**	**0**	**0**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				0
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 080	43 080	43 080
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE				43 080

d. La situation organisationnelle du SITPI

Deux agents ont rejoint l'effectif du SITPI en 2024 : un technicien au pôle infrastructure et réseau, sur un poste mis en attente en 2023, et une technicienne centre de service sur un nouveau poste. Ces arrivées ont été activées pour renforcer les équipes suite à l'adhésion de trois communes.

Un départ à la retraite dans le pôle centre de service en avril 2025 devrait être pourvu à l'été 2025.

	Au 1/1/2024			Au 31/12/2024		
	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus		Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	
		titulaires	non titulaires		titulaires	non titulaires
Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	1	1	0	1	1	0
Filière administrative						
Catégorie A						
Attaché Principal	1	0	1	1	0	1
Catégorie B						
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2	0	2	2	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	1	1	0	1	1	0
Rédacteur	1	0	0			
Catégorie C						
Adjoint Administratif				1	0	1
Filière technique						
Catégorie A						
Ingénieur Principal	2	1	0	2	1	0
Ingénieur	2	1	1	2	1	1
Catégorie B						
Technicien Principal 1ère classe	1	0	0	1	0	1
Technicien Principal 2ème classe	2	2	0	2	2	0
Technicien	1	1	0	2	1	1
Catégorie C						
Adjoint Technique Territorial	1,5		0,5	1,5		0,5
TOTAL	**15,5**	**9**	**2,5**	**16,5**	**9**	**5,5**
		11,5			**14,5**	

Les décisions gouvernementales relatives à la revalorisation des agents ont entrainé en début d'année 2024 une hausse du traitement indiciaire, sans impact sur le régime indemnitaire des agents.

	2023	2024	Evolution
Traitement indiciaire	358 588	395 780	10,4%
Régime indemnitaire	195 845	198 130	1,2%
Supplément familial de Traitement	3 633	4 140	14,0%
Nouvelle Bonification indiciaire	3 507	2 060	-41,3%
TOTAL	**561 573**	**600 110**	**6,9%**

Les week-ends des élections européennes puis des élections législatives ont entrainé la mise en place d'astreintes et d'interventions qui ont été compensées par le versement de 4 heures d'IHTS.

Enfin, le DGS dispose d'un véhicule de fonction, et les trois membres de la direction d'un téléphone portable.

2. Situation et orientations budgétaires du SITPI

a. Feuille de route 2022-2026 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement

La stratégie financière que souhaite déployer le SITPI dans le cadre de la feuille de route 2022-2026 répond aux objectifs de :

- maîtrise de l'évolution de la contribution globale dans une perspective pluriannuelle,
- soutenabilité des projets,
- réduction de la part d'incertitude liée aux résultats annuels,
- meilleure couverture des dépenses dévolues aux options.

Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- une couverture des dépenses de fonctionnement au plus près,
- des dépenses d'investissement, hors immobilier, financées essentiellement par le fonds de roulement sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel.

La diminution en 2024 des excédents est cohérente avec le souhait des élus d'utiliser les excédents des années précédentes pour accompagner l'intégration des nouvelles communes et de ne pas augmenter les contributions. Cependant, les excédents 2024 sont désormais trop faibles pour constituer un réel levier d'arbitrages en matière de recettes et donc de contributions des villes.

La feuille de route définie en 2022 couvre la période 2022-2026, soit jusqu'à la fin du mandat. Trois axes ont été définis : axe technique, institutionnel et immobilier, déclinés en plusieurs orientations.

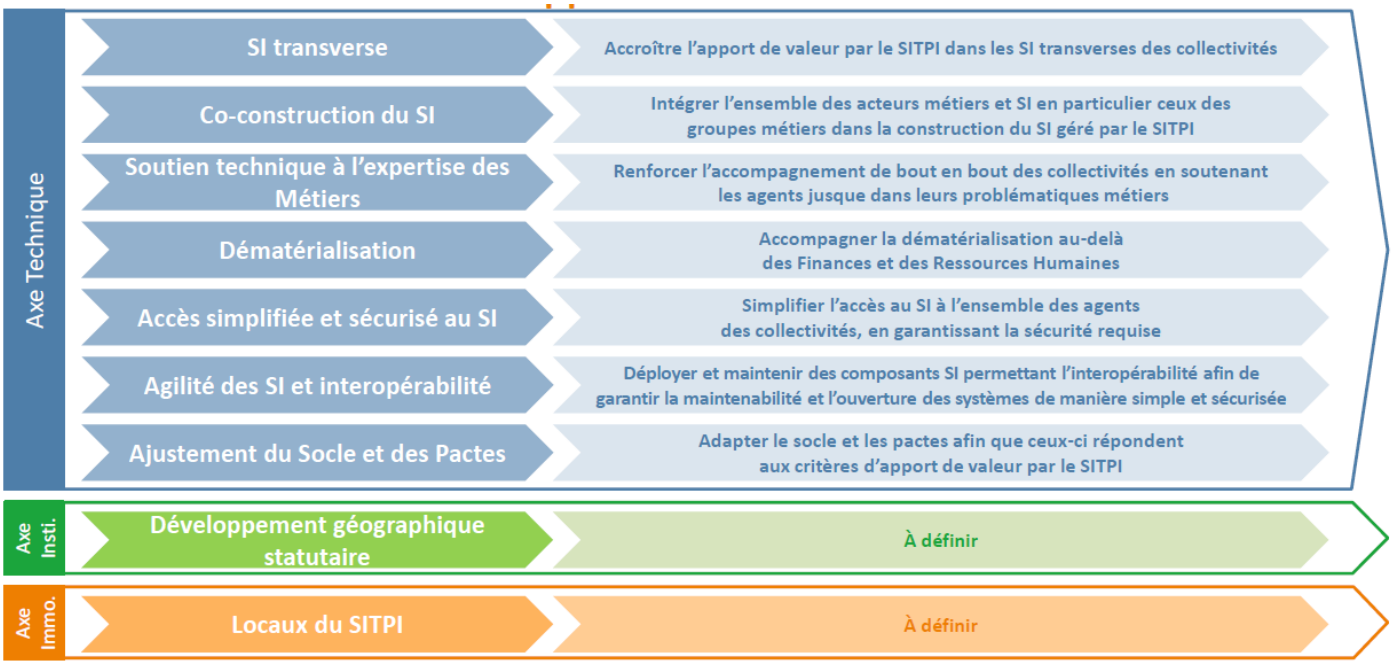

Les projets du périmètre technique prévus au cours de l'exercice 2025 sont :

- Outil collaboratif
- Coffre-fort numérique
- Interface Syracuse/Numothèque métropolitaine
- Évolution du système de sauvegarde
- Mise en œuvre du plan de sécurisation

a. Recettes de fonctionnement

Refacturation du budget annexe

Avec l'arrêt des prestations d'éditique en 2023, les recettes du budget annexe et les dépenses réalisées sur le budget principal pour le compte du budget annexe (ressources humaines, fournitures administratives) ont de nouveau diminué en 2024. La refacturation de ces dépenses au budget principal a donc également été réduite.

En 2025, seule la convention de coopération « réseau des bibliothèques » avec la commune de St-Martin-d'Hères et une convention d'assistance avec le SIM Jean Wiener justifieront d'une refacturation limitée du budget annexe.

Contributions des communes

L'année 2025 sera le premier exercice pour lequel les dix communes membres verseront leur contingent sur une année pleine. La contribution de ces nouveaux membres augmentera mécaniquement les recettes de fonctionnement du SITPI, ce qui permettra de couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du nombre d'adhérents.

Compte-tenu de ces évolutions, les contingents des communes devraient évoluer globalement de – 1,19 % par rapport aux contingents théoriques 2024 extrapolés à 10 communes sur une année pleine.

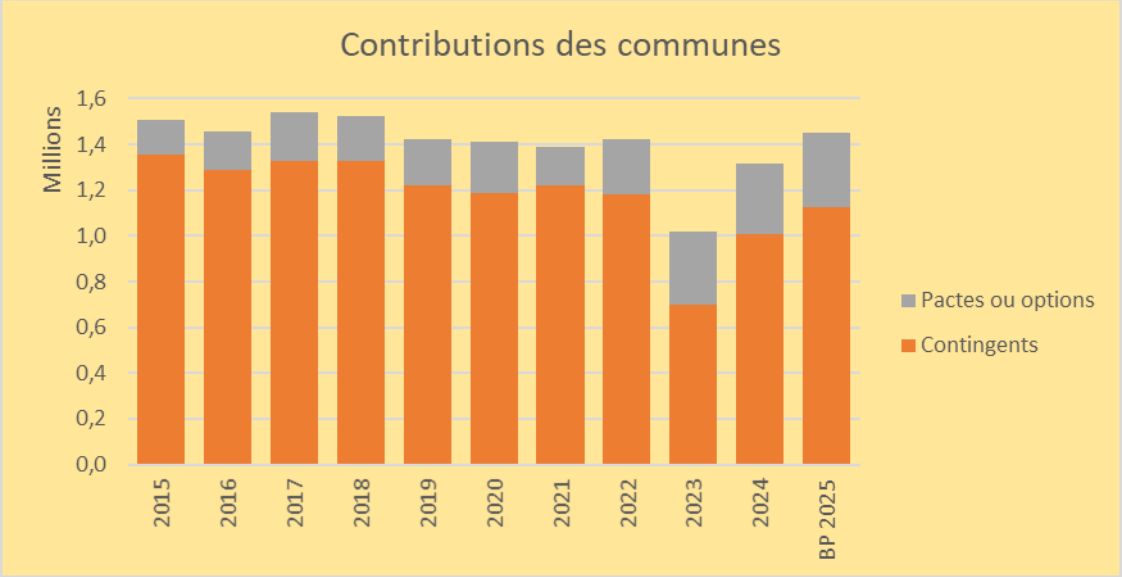

Subvention de fonctionnement

Le deuxième versement de la subvention liée au plan France Relance sera versée en 2025 et viendra financer le plan cybersécurité du SITPI.

b. Dépenses de fonctionnement

Les coûts liés au personnel, les charges à caractère général, constituées pour environ 40 % des maintenances logicielles, et dans une moindre mesure les dotations aux amortissements (opérations d'ordre entre sections) déterminent largement la structure des dépenses de fonctionnement du SITPI.

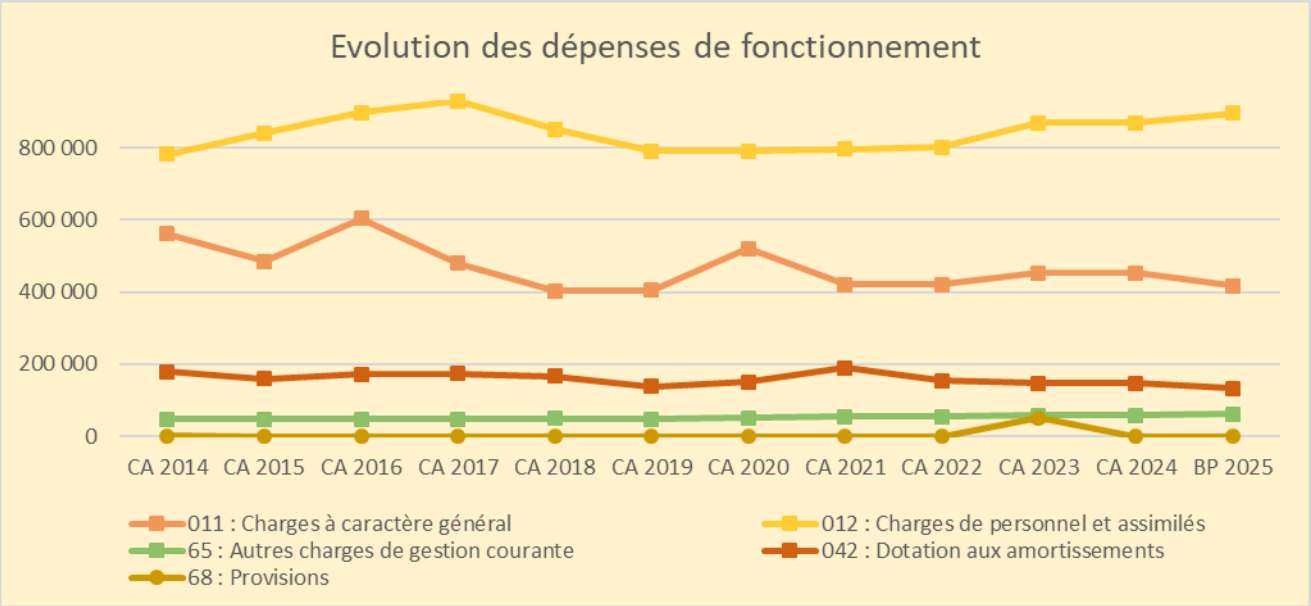

Le chapitre 011 (charges à caractère général) sera impacté en 2025 par une évolution sensible (+3%) de l'indice Syntec, qui détermine l'augmentation des contrats de maintenance, mais également par une diminution du volume de prestations réalisées par les éditeurs dans le cadre de l'intégration des nouvelles communes. Cette augmentation de l'indice Syntec suit celle de 2024 qui était à un niveau inédit (+5,65 %).

L'essentiel des dépenses non récurrentes du chapitre 011 va être affecté à la sécurisation et la consolidation de l'infrastructure technique ainsi qu'à la réhomologation du TdT pour Actes et l'évolution du i-parapheur.

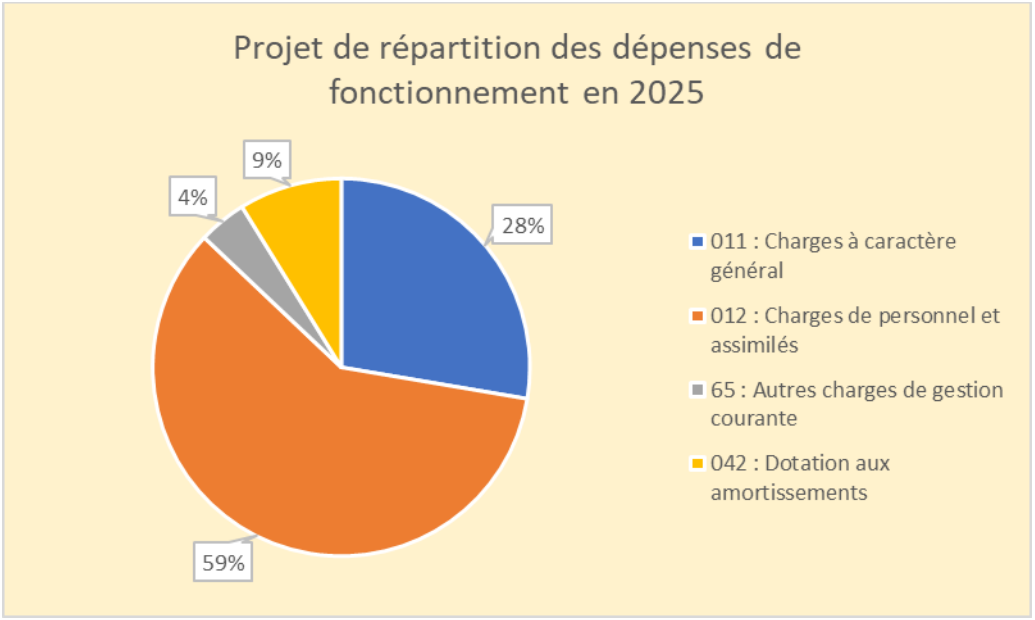

Le chapitre 012 va tenir compte de l'évolution de l'organisation du SITPI sur une année pleine, suite à l'arrivée en cours d'année 2024 de deux agents. Les mesures gouvernementales concernant le taux CNRACL auront également un impact sur ce chapitre.

	2024	2025	Evolution
Traitement indiciaire	395 780	435 508	10,0%
Régime indemnitaire	198 130	204 597	3,3%
Supplément familial de Traitement	4 140	4 738	14,4%
Nouvelle Bonification indiciaire	2 060	2 068	0,4%
TOTAL	**600 110**	**646 911**	**7,8%**

Le chapitre 65 anticipe une légère hausse liée à la prise en compte sur une année pleine de la nouvelle composition du bureau.

c. Synthèse de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prév. 2024	Proposition de BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	421 195	461 231	452 312	417 082
012	CHARGES DE PERSONNEL	801 000	870 500	868 333	907 965
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 000	57 152	57 151	61 650
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 276 195**	**1 388 883**	**1 377 796**	**1 386 697**
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 600	153 600	146 881	133 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**153 600**	**153 600**	**146 881**	**133 000**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**1 429 795**	**1 542 483**	**1 524 677**	**1 519 697**

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prév. 2024	Proposition de BP 2025
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	2 029	0
70	PRODUITS DES SERVICES	27 000	27 000	27 000	21 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 221 536	1 332 124	1 332 120	1 448 697
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	118 000	120 100	108 284	71 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**1 366 536**	**1 479 224**	**1 469 433**	**1 540 697**
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	63 259	63 259	63 259	8 015
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**1 429 795**	**1 542 483**	**1 532 691**	**1 548 712**

d. Section d'investissement

Conformément aux prévisions, l'excédent d'investissement continue de diminuer, suite à l'acquisition pour les nouvelles communes de licences et de prestations de démarrage. L'excédent prévisible fin 2025 devrait s'élever à 208 000 €, soit à peu près l'apport que le SITPI pourra mettre dans l'emprunt lié au projet immobilier.

Les dépenses d'investissement seront désormais liées aux différents projets du plan de mandat SITPI :

- Licences des applicatifs liés aux projets
- Matériels liés à la fiabilisation de l'infrastructure
- Modules et interfaces additionnels
- Études dans le cadre du projet immobilier

Les recettes d'investissement sont composées de l'apport du FCTVA et des amortissements. Le SITPI n'utilise pas l'emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prév. 2024	Proposition de BP 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (dont RAR	77 419	115 419	114 627	287 992
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	293 059	255 059	12 411	23 300
Total des dépenses réelles d'investissement		**370 478**	**370 478**	**127 037**	**311 292**
041	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	201 771	201 771	0	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**201 771**	**201 771**	**0**	**0**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**572 249**	**572 249**	**127 037**	**311 292**

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2024	BP + DM 2024	CA prév. 2024	Proposition de BP 2025
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	505	505	505	48 333
Total des recettes réelles d'investissement		**505**	**505**	**505**	**48 333**
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 600	153 600	146 881	0
041	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	201 771	201 771	0	133 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		**355 371**	**355 371**	**146 881**	**133 000**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**355 876**	**355 876**	**147 386**	**181 333**
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	317 971	317 971	317 971	338 320
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**673 847**	**673 847**	**465 357**	**519 653**

3. Orientations du budget annexe

L'année 2024 a été marquée par l'arrêt définitif des prestations d'hébergement et d'assistance, avec la fin de la convention SIRH pour Meylan. Les recettes de ce budget seront donc liées :

- aux conventions d'assistance (SIM Jean Wiener),
- aux conventions d'utilisation du Tiers de Télétransmission pour une collectivité non adhérente,
- et à la convention de coopération avec St-Martin-d'Hères pour la participation au réseau des bibliothèques du SITPI qui prend fin en novembre 2025.

Les dépenses de fonctionnement se limitent désormais au remboursement des dépenses prises en charge par le budget principal (couts de livraison bibliothèques, agents en charge de la livraison et de l'assistance).

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2024	CA prévisionnel 2024	Proposition de BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 899	22 256	14 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 000	11 000	7 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 000	108 818	21 162
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3 181	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**175 899**	**145 254**	**42 162**
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		**BP 2024**	**CA prévisionnel 2024**	**Proposition de BP 2025**
70	PRODUITS DES SERVICES	102 925	80 143	34 300
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**102 925**	**80 143**	**34 300**
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	72 973	72 973	7 862
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**175 899**	**153 116**	**42 162**

Aucun investissement n'est prévu sur le budget annexe en 2025. Compte-tenu de l'arrêt de l'activité d'éditique et du non-renouvellement du matériel qui en découle, se pose la question du devenir de l'excédent d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2024	CA prévisionnel 2024	Proposition de BP 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0**	**0**	**0**
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		**BP 2024**	**CA prévisionnel 2024**	**Proposition de BP 2025**
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**0**	**0**	**0**
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 080	43 080	43 080
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**43 080**	**43 080**	**43 080**

4. Engagements pluriannuels

a. Échéancier

Le plan de mandat 2022-2026 établi courant 2022 s'est accompagné de la réalisation d'un échéancier des projets inclus dans ce plan de mandat, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement du SITPI

Echéancier du portefeuille de projets du plan de mandat

Orientation	Scénario	Projet	2022	2023	2024	2025	2026
SI transverse							
SI transverse	S1.2	Evolution et maintien opérationnel du SI existant					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une plateforme Collaborative					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique du Courrier					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique de Documents ou Gestion Relations Usagers					
SI transverse	S1.2	Label Territoire Numérique Libre					
Co-construction du SI							
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des comités actuels					
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des réunions (pactes, métier, spécifique)					
Co-construction du SI	S2.2	Communication sur le SI					
Co-construction du SI	S2.3	Clarification des processus existants sur la prise en compte des attentes et des évolutions					
Ajustement du Socle et des Pactes							
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.1	Formalisation du Socle et des Pactes (catalogue et niveau de service)					
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.2	Identification des conditions financières de sortie anticipée d'un Pacte					
Dématérialisation							
Dématérialisation	S4.2	Renforcement de l'utilisation de la dématérialisation déjà mise en place et généralisation du déploiement sur toutes les collectivités					
Dématérialisation	S4.2	Signature électronique des marchés					
Dématérialisation	S4.2	Fiche de paie (coffre fort électronique)					
Dématérialisation	S4.2	Promotion auprès des collectivités					
Accès simplifié et sécurisé au SI							
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Applications-Connecteurs SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Plateforme d'authentification SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Accès au SI					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Connexion au GIX					
Soutien technique à l'expertise des Métiers							
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier RH, FINANCES					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Dématérialisation, Archivage, Télétransmission, Parapheur, Portail Enfance					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Décisionnel, Gestion électronique du courrier, Gestion électronique de document					
Agilité des SI et interopérabilité							
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Interropérabilité avec les applications des collectivités					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Généralisation du Bus PASTEL					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Authentification unique entre le portail des bibliothèques communales et la numéothèque métropolitaine					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Recherche fédérée					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Audit des pratiques RGI au SITPI					
Développement géographique statutaire							
Développement géographique statutaire	S8.2	Refonte des statuts					
Locaux du SITPI							
Locaux du SITPI	S9.2	Acquisition et aménagement					
Locaux du SITPI	S9.2	Déménagement					

b. Prospective du budget principal

La prospective réalisée entre 2025 et 2029 prend en compte la finalisation du projet immobilier du SITPI, et donc la conclusion d'emprunts et la réalisation de travaux qui sont en cours de discussion.

FOCUS SUR LE PROJET IMMOBILIER DU SITPI		2026	2027	2028	2029
Crédit immobilier, 1 M € sur 30 ans, taux 3,5%, un an de report du premier versement					
Recettes	Chapitre 16 (versement du capital)	1 000 000			
Dépenses	Chapitre 16 (remboursement du capital)			19 500	20 000
	Chapitre 21 (travaux hors terrain, éligibles FCTVA)	850 000	450 000		
	Chapitre 21 (terrain, non éligible FCTVA)	50 000			
	Chapitre 66 (remboursement des intérêts)			34 500	34 000
Crédit relais pour paiement différé du FCTVA, 176 000 €, deux ans de décalage, taux 5%					
Recettes	Chapitre 16 (versement du capital)	176 000			
	Chapitre 10 (FCTVA)			136 000	72 000
Dépenses	Chapitre 16 (remboursement du capital)			136 000	72 000
	Chapitre 66 (remboursement des intérêts)		8 800	8 800	2 300

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		2025	2026	2027	2028	2029
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	417 082	416 500	373 500	364 600	371 900
012	CHARGES DE PERSONNEL	907 965	904 300	913 300	922 400	931 600
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 650	63 400	64 600	65 900	67 200
66	*CHARGES FINANCIERES*	*0*	*0*	*8 800*	*43 300*	*36 300*
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0
68	PROVISIONS	0	0	0	0	0
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	133 000	153 600	163 100	164 100	144 400
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**1 519 697**	**1 537 800**	**1 523 300**	**1 560 300**	**1 551 400**
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	0	0	0
70	PRODUITS DES SERVICES	21 000	21 400	21 800	22 200	22 700
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 448 697	1 482 385	1 486 500	1 523 100	1 513 700
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 000	15 000	15 000	15 000	15 000
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8 015	29 015	10 000	10 000	10 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**1 548 712**	**1 547 800**	**1 533 300**	**1 570 300**	**1 561 400**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**29 015**	**10 000**	**10 000**	**10 000**	**10 000**

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		2025	2026	2027	2028	2029
16	*EMPRUNT LOCAUX DU SITPI*	*0*	*0*	*0*	*155 500*	*92 000*
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	172 721	60 000	65 000	70 000	75 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS BATIMENT	23 300	80 000	80 000	80 000	80 000
21	*CONSTRUCTION LOCAUX DU SITPI*	*0*	*900 000*	*450 000*	*0*	*0*
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**196 021**	**1 040 000**	**595 000**	**305 500**	**247 000**
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES (FCTVA)	48 333	20 000	31 363	22 400	23 200
10	*FCTVA LOCAUX DU SITPI*	*0*	*0*	*0*	*136 000*	*72 000*
16	*EMPRUNT LOCAUX DU SITPI*	*0*	*1 176 000*	*0*	*0*	*0*
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	143 700	152 900	163 100	164 100	144 400
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	223 048	219 060	527 960	127 424	144 424
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**415 081**	**1 567 960**	**722 424**	**449 924**	**384 024**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**219 060**	**527 960**	**127 424**	**144 424**	**137 024**

La projection sur les exercices 2026 à 2029 est effectuée à périmètre constant, tant en termes de compétences (socle obligatoire et compétences modifiées dans les limites du plan de mandat) que de territoire (dix membres, sans prise en compte d'éventuelles adhésions à partir de 2026). Elle ne présage donc en rien des éventuels arbitrages qui pourraient intervenir au moment du vote du budget primitif ou au cours de l'exercice ou d'adhésions de nouvelles communes qui pourraient intervenir à partir de 2027.

.